

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice :	Date de la convocation: 16/03/2026
15	<i>Le vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Floriane GACHON Maire</i>
Présents : 14	
Votants : 15	Présents : Sébastien RAYNAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Benoît COURANT, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Patrice BRINGER, Sébastien JACQUES, Amélie DA CRUZ, Marilys TICHIT, Coralie ROUSSON, Florian TICHIT, Nadège PANOUILLOT
Pour : 15	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés : Céline FOURNIER représentée par Marilys TICHIT
	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Florian TICHIT

Objet : Election des adjoints - DE_2026_009

Le conseil municipal de la commune de Lachamp-Ribennes s'est réuni en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Vu la délibération N° 2026_07 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois ;

Le maire rappelle que l'élection des adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que UNE liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposé.

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026 Date de reception de l'AR: 23/03/2026 048-200083335-DE_2026_009-DE A G E D I
--

ÉLECTION DES ADJOINTS

Premier tour de scrutin

La présidente, Madame Floriane GACHON, élue maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection des adjoints, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Sébastien RAYNAL et Madame Amélie DA CRUZ. Monsieur Florian TICHIT, le plus jeune de l'assemblée, est désigné secrétaire.

Nombre de liste candidats à la fonction d'adjoints :

1- Monsieur Alain RAYNALDY

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de suffrages blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

A obtenu :

Liste de Monsieur Alain RAYNALDY quinze voix 15

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

048-200083335-DE_2026_009-DE

A G E D I

Monsieur Alain RAYNALDY a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Madame Céline HELIAS a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

Monsieur Patrice BRINGER a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Floriane GACHON



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 23 / 03 / 20 26
et publié ou notifié
le 23 / 03 / 20 26



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de reception de l'AR: 23/03/2026
048-200083335-DE_2026_009-DE
A G E D I